

## Relever le défi d'Albert Rouet

Mgr Rouet, en s'appuyant sur la Bible et sur la doctrine sociale de l'Église catholique, nous invite à une méditation sur l'égalité entre les hommes, égalité reconnue en droit mais loin d'être une réalité. Passer de l'égalité en droit à l'égalité réelle requiert la solidarité entre les hommes. Cette réflexion d'un catholique européen donne envie de lire celle d'un protestant ou d'un musulman sur le même thème, comme celle d'un africain ou d'un asiatique de quelque confession qu'ils soient. Les colonnes de *D&C* sont ouvertes.

Poursuivons la réflexion sur la solidarité. Mener des politiques agricoles et commerciales qui assurent la disponibilité d'aliments sains pour tous, développer des infrastructures et allouer les moyens de fonctionnement nécessaires pour que tous puissent accéder à l'eau, à l'énergie, au logement, à la santé, à l'éducation, aux moyens de transport permet de réduire les inégalités. Les solidarités nationale et internationale peuvent y aider. Mais si les individus n'ont pas la capacité de faire valoir leurs droits à ces biens et services, à faire valoir leur point de vue sur la manière de les satisfaire et à en tirer profit pour « être plus », une inégalité fondamentale subsiste. Réduire l'écart entre les droits définis par des textes officiels ou par la coutume et la capacité effective des individus à exercer ces droits, autrement dit transformer des droits formels en droits réels, c'est permettre à chacun d'« être pleinement ». C'est à cela que la solidarité devrait s'attacher.

**Yves Berthelot**

Président de DCLI - yves.berthelot@lebret-irfed.org

## Le défi de l'égalité, avenir de *Populorum Progressio* ?

par Albert Rouet<sup>1</sup>

**L'avenir de *Populorum Progressio* dont nous venons de célébrer le quarantième anniversaire est plus important que son histoire, voire son présent. Dans cette perspective, Albert Rouet, l'archevêque de Poitiers, se risque à une proposition aussi prometteuse qu'inattendue. Et si le défi de l'égalité constituait l'avenir de *Populorum Progressio* ?**

Il me semble que, aujourd'hui, les questions graves qui se posent à notre Église de France ne sont pas d'abord les questions de la vérité et de la foi. En effet, tout le monde parle de la foi, même à la télévision. Alors, qu'un évêque parle de la foi, ce n'est pas un scoop !

La question que j'avance n'est pas directement la question de la foi mais la question de la crédibilité de la foi : qu'est-ce qui permet de distinguer une foi authentique d'un subterfuge, voire d'une tromperie ? De là, on conclut que le problème le plus urgent, aujourd'hui, n'est pas la vérité, mais la véracité. Par quels chemins peut-on découvrir que la vérité est vraie ? Question que posait déjà Francis Jeanson<sup>2</sup> il y a très longtemps, et à laquelle nous n'avons pas répondu. Alors, les vieux problèmes enkystés ressortent. Il me semble, mais ce serait à développer plus longue-

ment que je ne vais le faire ici, qu'il y a deux domaines auxquels on doit particulièrement s'attacher pour montrer la crédibilité de la vérité. L'un concerne la culture, donc l'anthropologie. L'autre concerne la dignité de l'homme, c'est-à-dire la justice et la paix.

### Une intuition qui mérite l'attention

C'était déjà un objectif de *Populorum Progressio* dont nous venons de célébrer les quarante ans. La question fondamentale de l'encyclique n'était-elle pas celle de la dignité de tout homme ? Un jour ou l'autre devrait donc inévitablement venir le moment de poser la question de l'égalité. Cette intuition reste une intuition !

Je voudrais, avant d'aller plus loin, rappeler deux faits. Il y a quarante

<sup>1</sup> Albert Rouet est l'archevêque de Poitiers depuis 2002. [www.diocese-poitiers.fr](http://www.diocese-poitiers.fr)

<sup>2</sup> Francis Jeanson est un philosophe français, auteur (entre autres) de *La vraie vérité* (1954).

ans, nous étions encore dans l'opposition entre deux blocs, dans la guerre froide. L'engouement – le mot n'est pas trop fort – pour le développement provenait, bien sûr, de l'action des chrétiens, du travail du Concile, mais également des « actions » stratégiques et politiques dans chacun des blocs pour s'allier des pays divers du tiers-monde – et le mot disait bien ce qu'il voulait dire même s'il y avait, à ce moment-là, des pays non alignés – pour en favoriser le développement et les attirer ainsi dans leur camp.

Aujourd'hui, les conditions sont tout à fait différentes. L'enjeu n'est plus directement la lutte Est-Ouest. Il reste, bien entendu, la question de la liberté, de la dignité dans les mauvais traitements subis dans certains camps, mais la pression n'est plus militaire ou politique. Encore faudrait-il voir... Par contre, il existe un poids commercial important, une mondialisation avant tout financière qui structure l'écart entre les peuples et donc des inégalités croissantes. Ceci justifie que soit posée la question de l'égalité. L'égalité entre les cultures, l'égalité de traitement entre les hommes. Ainsi, nous voici invités à aller plus loin, comme en témoigne Gabriel

Marc, dans un article publié par *La Croix* dans son numéro du 10 juin 2007. La dernière phrase de cet article – elle concerne l'Église – est celle-ci : « L'Histoire ferait procès à l'Église de son abstention ou de sa pusillanimité, et sa prédication d'une bonne nouvelle pour tous serait dévaluée ». Comme le souligne Gabriel Marc, le risque de dévaluation est réel si nous ne continuons pas le travail de *Populorum Progressio*. C'est dire l'importance du sujet à mes yeux.

### Trente fois dans la Bible

Dans un premier temps, je vous invite à un voyage. Un voyage dans les textes qui vous permettra peut-

être de mesurer l'importance de ce propos. Évidemment, je vais d'abord chercher dans la Bible. La racine exprimant l'égalité revient trente fois, soit dans le nom « égalité », l'adjectif « égal » ou le verbe « éгалer ». Il est intéressant de noter que ces trente fois se répartissent en trois significations différentes :

#### **Une égalité de distribution**

Le thème de l'égalité de distribution est très présent dans l'Exode puisque chacun avait « la part égale à ses besoins ». Les jours où il fallait ramasser la manne, personne n'en avait de trop et personne n'en manquait. C'est donc attribuer à l'égalité le sens précis du mot « équité ». « Chacun selon ses besoins ». Non pas une égalité matérielle : tous en ayant, par exemple, deux kilos mais chacun en fonction d'une équité qui le touche.

Même chose dans la distribution des pays également dans la finale du livre d'Ézéchiel. Dans cette conception d'un pays idéal, chaque tribu serait traitée avec égalité, c'est-à-dire selon sa population, ses troupeaux, en un mot selon ses besoins.

#### **L'égalité touche une égalité de condition humaine**

Nous ne retiendrons là qu'un seul passage. C'est dans Sagesse (7, 1) où Salomon, censé être l'auteur de la « Sagesse », dit ceci : « Je suis un homme mortel égal à tous ». Cette idée fondamentale reviendra, sous une autre forme, beaucoup plus tard. Celle d'une égalité de la condition c'est-à-dire de la nature humaine : nous sommes égaux par naissance et par mort.

« Nous sommes nés, et nous mourons », égaux par le fait que nous avons tous à affronter notre précarité, le fait que nous ne sommes pas nécessaires, que nous avons à grandir, que nous avons également à apprendre à devenir adultes et à prendre nos responsabilités.

Sous la diversité des cultures, il y a quelques faits très simples qui permettent à la Bible de parler d'égalité. Vous savez que cette idée, beaucoup plus tard, au siècle des lumières, au XVIII<sup>e</sup> siècle français, ressortira sous le terme d'égalité de nature.

Elle est, au fond, une égalité de naissance, puisque tous les hommes « naissent libres et égaux ». « Naissent », c'est intéressant ! Ils naissent libres et égaux en droit, du simple fait d'appartenir à la sphère de la vie humaine.

#### **Le troisième sens de l'égalité : aucune créature ne peut se trouver en position de s'opposer à Dieu, en position d'égalité vis-à-vis de Dieu**

Réfléchissons un peu. C'est dans son éloge de Constantin qu'Eusèbe de Césarée (IV<sup>e</sup> siècle) fait appel à l'égalité et à la similitude à propos de l'Incarnation du Christ « qui n'a pas regardé comme une proie d'être traité à l'égal de Dieu mais il s'est fait semblable à nous » (*Ph.*, 2, 6). Et Eusèbe de Césarée de commenter : « Seul le semblable peut évangéliser le semblable ». Une tradition d'action apostolique, s'est emparée de cette idée. C'est par l'égalité que l'amour est possible, développait Eusèbe de Césarée.

Voilà pour la Bible. Regardez bien ces trois significations possibles d'une égalité qui concerne Dieu en son mystère le plus profond à propos de la Trinité. Elle a conservé sa signification dans la manière où Dieu a voulu se révéler à nous et nous montrer qui il était, par l'incarnation.

#### **Trois fois dans les textes du Concile**

Deuxième voyage : dans les textes du Concile. Le thème de l'égalité revient trois fois.

Dans *Lumen Gentium*, à propos de l'Église, pour rappeler – ce qui est toujours utile à l'évêque – que l'égalité est radicale à tous les chrétiens qui ont reçu le baptême : « Tous ont reçu une foi qui les rend égaux même si certains, par la volonté du

**Des deux blocs d'hier à la mondialisation financière d'aujourd'hui.**

Christ, sont institués docteurs, dispensateurs des mystères et pasteurs pour le bien des autres ; cependant , quant à la dignité et à l'activité commune de tous les fidèles dans l'édification du Corps du Christ, il règne entre tous une véritable égalité ».

Ceci interroge la manière de vivre de notre Église Comment manifester, dans les différents services, cette égalité radicale que nous demande le Concile, égalité appuyée sur le baptême ? Est-ce que l'esprit du monde n'est pas en train de s'infiltrer dans une Église tentée par la sacralisation d'une hiérarchie ? Que dirions-nous au monde si nous ne nous mettions pas d'abord, nous-mêmes, à vivre ce dont nous parlons ? Il faut avoir un peu de logique.

Le deuxième passage vient de *Gaudium et spes* (n° 29). Vous connaissez cette Constitution sur les relations de l'Église avec le monde de ce temps ; elle ne peut pas être séparée de la Constitution dogmatique sur l'Église (*Lumen Gentium*, n°32).

Je lis le passage :

« Tous les hommes créés à l'image de Dieu ont tous même nature et même origine ; tous, dans le

Christ, jouissent d'une même vocation et d'une même destinée divine. On doit donc et toujours davantage reconnaître leur égalité fondamentale ».

On pourrait dire, sans véritablement extrapoler, que le rapport créé par le baptême entre les chrétiens est un rapport d'égalité analogue au rapport d'égalité entre les hommes créés à l'image de Dieu et rachetés par le Christ. C'est donc là un fondement directement sacramentel et théologique de l'égalité. Quelle que soit la personne considérée, il suffit qu'elle naisse pour qu'elle soit notre égale.

Enfin, le troisième passage se trouve dans la Déclaration *Dignitatis*

*Humanae* (Liberté Religieuse, n°6) : « Le pouvoir civil doit veiller à ce que l'égalité juridique des citoyens, qui relève elle-même du bien commun de la société, ne soit jamais lésée de manière ouverte ou occulte pour des motifs religieux, et qu'entre eux aucune discrimination ne soit faite ». C'est donc le refus de toute discrimination quelle qu'elle soit.

Tel est donc l'enseignement du Concile. Trois passages où le thème de l'égalité nous amène à aller au cœur de la foi elle-même.

### Et dans l'enseignement social de l'Église ?

Troisième voyage : Après la Bible, après, le Concile... Nous avons reçu un Compendium de la doctrine sociale de l'Église Je me suis donc penché sur ce Compendium. Pour mémoire, l'Église de France, sous la plume de l'archevêque de Bordeaux Paul Ricard, avait publié, en 1955, un « Directoire pastoral en matière sociale ». Tout petit livre dont le texte est suivi d'une énorme annexe où se retrouvent des références et un index.

Cet index est révélateur. Quand on s'y rapporte, on voit que le terme « égalité » n'y figure pas ! Par contre, si vous vous reportez au Compendium de la doctrine sociale de l'Église, vous trouvez vingt-huit fois cité le mot « égalité » ou ses équivalents.

Plutôt que citer toutes les références qui n'ont d'ailleurs pas toutes la même valeur, j'ai croisé les vingt-huit fois où le mot « égalité » se trouve dans ce Compendium et les soixante-six fois où *Populorum Progressio* était cité. L'avantage du compendium est donc de retenir, comme test, les endroits où l'on a estimé important de reprendre à *Populorum Progressio* le terme d' « égalité ». Le Compendium ne retient que cinq endroits.

En voici les résumés :

- L'égalité est d'abord objective entre les classes sociales devant la loi civile.

- Mais l'égalité peut conduire à l'individualisme, elle est donc, en un certain sens, soupçonnable, (n'oublions pas que *Populorum Progressio* voulait non seulement le développement intégral de l'homme mais de tout homme, et également un développement solidaire). Est-ce que l'égalité irait à l'encontre de la solidarité ? Première question.

- Pourtant il faudrait arriver à « une égalité par solidarité » au nom du bien commun, des liens qui unissent les hommes. Ce bien commun qui unit tous les hommes est garanti car tout le monde sait bien que l'égalité ne peut pas naître par génération spontanée.

- Cette égalité doit être garantie par les organismes internationaux.

- La pauvreté est définie comme une croissance inégale qui exige donc la solidarité.

Il va falloir maintenant ouvrir toutes ces références.

Nous allons donc nous reporter au n°390 du Compendium et analyser ce qui est dit de l'égalité. Qu'y a-t-il, dans ce mot ?

Il est dit que sa signification, c'est-à-dire son contenu, ne dépend pas de la seule liste des droits et devoirs de la personne. Il faut, en plus, de l'amitié et de la fraternité. Cela vous paraît peut-être étrange d'amalgamer ainsi les droits et devoirs avec l'amitié civile ; mais telle était la position de Thomas d'Aquin. Nous voilà donc reportés au XIII<sup>e</sup> siècle.

Analysons ce qui est proposé aujourd'hui. Droits et devoirs : le droit, en effet, garantit la sauvegarde des intérêts de la personne. Il maintient le respect extérieur, il protège les biens et les répartit selon des règles objectives tissées par des législations locales. Alors que l'amitié, elle (Freud n'était pas né), est désintéressée. Elle est le détachement des biens matériels ; elle est disponibilité intérieure aux exigences de l'autre. Cela se retrouve dans les Commentaires éthiques de Thomas d'Aquin, reprenant Aristote. Nous

**Quelle que soit la personne, il suffit qu'elle naisse pour qu'elle soit notre égale.**



vivons encore aujourd'hui, ce qui est assez exceptionnel, sur des conceptions qui ont plus de deux millénaires.

On s'aperçoit que l'égalité est construite comme l'addition d'un extérieur, les droits et devoirs qui dépendent du droit civil, et d'un intérieur, à savoir cette bienveillance que vous avez dans le cœur pour ceux qui vous entourent. Mais la question de savoir comment une amitié bienveillante intérieure peut devenir sociale n'est pas posée. Or, cela veut donc dire (je cite) : « Ainsi conçue, l'amitié civile est la mise en œuvre la plus authentique du principe de fraternité » dont il est dit qu'elle était un des membres de la triade qui fournit la devise de la Révolution française. Il est cité, en note, que Jean-Paul II l'a rappelé dans son homélie au Bourget. Ce sont là, liberté, égalité, fraternité, des idées chrétiennes.

### Un siècle d'histoire pour une devise

Ceci pose nombre de difficultés lorsqu'on se souvient de l'histoire de la devise « Liberté, Égalité, Fraternité ». Comment elle a été voulue, rejetée, travaillée pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle. Que la fraternité a été récusée, rajoutée, mise en premier, et que la devise actuelle de la République ne date que de 1881, pratiquement un siècle après le début de la Révolution française. On doit bien penser qu'il n'est peut-être pas si évident que cela d'avoir, d'un côté, deux vertus que la loi établit (liberté, égalité) alors que la fraternité ne pourra jamais être objet de législation. Comment pourrait-on obliger quelqu'un, sous peine d'amende, à être fraternel envers son voisin ?

Nous sommes devant une définition de l'égalité qui est le fruit hasardeux du siècle des lumières et d'un rationalisme revu par un néo-thomisme. Le droit plus l'amitié donneraient l'égalité. On fait ici abstraction d'un

certain nombre de difficultés. La première consiste dans le fait que les droits locaux ne sont pas nécessairement tous d'accord sur l'égalité. C'est pourquoi l'auteur du Compendium fait appel au droit international. Mais quelle valeur d'imposition possède un droit international tant qu'il n'a pas été accepté par les différents parlements des pays concernés ? Quel est ce droit (purement intentionnel) tant qu'il ne se transcrit pas en une obligation aux citoyens d'un pays de s'y conformer ?

Rappelez-vous la difficulté rencontrée par le droit d'ingérence, parce que l'on s'ingère plus facilement dans la cour des petits que dans celle des grands. C'est oublier le problème des cultures différentes : l'égalité homme - femme, par exemple, dépend beaucoup plus de processus culturels que de législations. Ce n'est pas parce que même notre pays a produit une législation sur cette égalité fondamentale qu'elle est rigoureusement appliquée. Peut-on penser que l'amitié, cette amitié civile, soit extensible, à partir d'un sujet, à l'ensemble des citoyens ? C'est retomber dans la critique d'idéalisme qu'avant le Concile Vatican II on adressait aux chrétiens : « Tout le monde dans le Christ et personne en particulier ».

**Le Droit et les devoirs avec, en plus, de l'amitié et de la fraternité.**

Autrement dit, nous sommes devant des législations qui ont été établies pour de petites cités grecques ou féodales où, en gros, un citoyen pouvait

connaître la majorité de ses concitoyens. L'amitié d'Aristote s'établissait entre égaux. Le problème se trouvait résolu puisque la solution se trouvait prédéterminée au départ. D'autant que les égaux, dans les cités grecques, faisaient abstraction et des Barbares et des esclaves. C'est ainsi qu'une cité aussi prestigieuse qu'Athènes, dans son heure de gloire, pouvait compter 20 000 citoyens et 200 000 esclaves. L'idée de l'égalité n'a pas effleuré un instant les penseurs de l'antiquité grecque.

### Peut-on faire l'impasse sur les diversités culturelles ?

Ceci conduit, si on réfléchit encore un peu plus loin, à un autre type de question. Comment concevoir l'égalité si on accepte que la raison humaine, qui existe, n'a pas qu'une expression gréco-romaine ? Est-on obligé, quand on parle en chrétien, de faire référence à la culture gréco-romaine qui nous a fondés, au moment où des cultures asiatiques s'affirment avec une force équivalente à la nôtre, avec d'autres manières de penser ? Quand des cultures africaines abordent ces problèmes fondamentaux avec d'autres prémisses et d'autres paradigmes que nous ? C'est nous qui disons l'Homme avec un H majuscule, c'est nous qui disons la Raison humaine avec un R majuscule. Cette universalité-là, nous en sommes les auteurs et nous nous en instituons les garants. Quelle prétention ! C'est nier l'universalisme au moment où on l'affirme. Ce ne peut être qu'une proposition contradictoire.

Autre problème : Est-ce que l'addition du droit civil et de l'amitié publique suffit à créer l'égalité ? On peut, dans un État de droit, favoriser ses copains... Pure hypothèse d'école ! Ce parcours, un peu abstrait, je vous en demande pardon, est tout sauf innocent. Je crois effectivement que la plus grande question devant laquelle se trouve notre Église est précisément celle de l'égalité. Je viens poser la question, m'estimant incapable de vous apporter la réponse, à supposer d'ailleurs qu'il y en ait une seule.

### Pour l'homélie du dimanche et pour le vote des députés

Je voudrais signaler en conclusion trois manques importants.

1°. Il me semble qu'il existe un manque important, faute d'avoir analysé la société comme société. Nous vivons dans l'illusion ancienne qu'une société résulte de l'addition de personnes. Que trois familles font un hameau, que trois hameaux font une commune, que trois com-

munes font un canton, que trois cantons font un arrondissement, que trois arrondissements font un département. Napoléon lui-même ne pensait pas comme cela. Il faut bien se redire, en effet, qu'une société n'est pas l'empilement de données multiples à la base et qui culminerait vers un sommet unique, mais qu'elle est une réalité systémique, c'est-à-dire une réalité où il y a des agriculteurs, des transports, de l'industrie, des services. Et que ces réalités qui s'allient, bien sûr, sont reliées entre elles, mais de telle sorte que des modifications importantes de l'un des facteurs bouleversent l'équilibre de l'ensemble : c'est ce qu'on appelle un système.

Donc ce qui est plus important, ce ne sont pas les constituants, mais la relation. Les relations définissent et contraignent les positions de chacun et très particulièrement la manière dont un être humain passe de l'individu à la personne. Autant dire passer d'une appartenance objective à un groupe à une participation active à ce groupe, passer de l'unicité qui est aussi l'avantage de l'individualisme à la conception relationnelle de la personne. Cela signifie, en définitive, qu'entre le droit dont on n'oublie jamais qu'il est le reflet d'une société qui le bâtit et dont elle a besoin pour subsister, entre ce droit et l'amitié civile, se situe le vaste espace de ces relations et qui est précisément l'espace du social. La fameuse définition rappelée plus haut a quand même « l'avantage » d'éliminer le social comme tel : on va vous demander l'effort interne de davantage de bienveillance – ça c'est pour l'homélie du dimanche – et on va vous demander de respecter les lois – ça c'est pour le vote des députés.

Mais, entre temps, tout se passe comme s'il n'y avait pas de réalité sociale, c'est-à-dire de relations entre les groupes. Relations de force, relations de pouvoirs, relations d'équilibre ou de déséquilibre. Il est quand même étrange de voir que, ce qui est évacué à propos de l'égalité, est précisément le social. Vous pouvez, à ce moment-là, n'avoir qu'une égalité de droit (cf. le

## Libre propos

### Le défi de l'égalité, avenir de *Populorum Progressio* ?

Cette question, tout homme, et surtout l'homme de foi, doit se la poser face à la crise qui secoue notre planète. D'ailleurs, la crise financière, dont parlent depuis quelques semaines les médias nationaux et internationaux et qui préoccupe presque tous les dirigeants de la planète, n'est qu'un aspect de cette crise prédite par Sidi Abd al Wahid – Yahya René Guenon – en 1946 donc presque vingt ans avant l'encyclique *Populorum Progressio*. Il disait :

« Pendant que nous en sommes à parler des facteurs économiques, nous en profiterons pour signaler une illusion trop répandue à ce sujet, et qui consiste à s'imaginer que les relations établies sur le terrain des échanges commerciaux peuvent servir à un rapprochement et à une entente entre les peuples, alors que, en réalité, elles ont exactement l'effet contraire ».

N'est-il pas vrai qu'après avoir voulu et encouragé cette mondialisation, sans probablement mesurer toutes les conséquences, sous prétexte qu'elle seule pouvait créer davantage de richesse et accélérer sa circulation à travers le monde, les artisans de cette mondialisation (hommes politiques, financiers, scientifiques, journalistes, etc.) se rendent compte aujourd'hui qu'il ne suffisait pas simplement de produire toujours plus de richesse et

de lui permettre de circuler plus rapidement pour que le problème de crise que traverse notre monde soit réglée ? Car au lieu d'améliorer les conditions de vie de tous les êtres humains de la planète, comme ils le prétendaient, cette mondialisation n'a fait qu'accroître les inégalités entre ces humains ?

Alors un retour à cette égalité en droit, enseignée par tous les textes sacrés en général et par la Bible, le Concile ou le Compendium de la doctrine sociale de l'Église en particulier, comme nous le rappelle Mgr. Albert Rouet, est-elle aujourd'hui possible ? Nous nous contentons simplement de citer une fois encore René Guenon pour répondre à cette question :

« La civilisation moderne, comme toutes choses, a forcément sa raison d'être, et, si elle est vraiment celle qui termine un cycle, on peut dire qu'elle est ce qu'elle doit être, qu'elle vient en son temps et son lieu ; mais elle n'en devra pas moins être jugée selon la parole évangélique trop souvent mal comprise : **"Il faut qu'il y ait du scandale ; mais malheur à celui par qui le scandale arrive !"** »

**Aboubacar Issoufou\***  
contact@tasfirveille.fr

\*Journaliste et dirigeant de Tasfir-Veille, agence de veille, d'alerte et d'accompagnement des PMI/PME de France et de l'Afrique de l'Ouest

siècle des lumières ) et qu'une charité des bonnes œuvres. Cela pose tout de même quelques problèmes quant à la réalité du social comme constitutif de l'homme. Pourtant, le même Thomas d'Aquin reconnaissait que l'homme est un être social, mais on l'a oublié...

2<sup>e</sup>- Ce manque d'attention à la dimension sociale de l'égalité conduit à blesser la solidarité. Car ce qui est important dans la solidarité, c'est précisément qu'elle suppose une réciprocité, non pas « donnant-donnant », de manière quantitative,

mais telle que chacun apporte à la construction de l'ensemble. La solidarité avec des pays en difficulté ne consiste pas uniquement à leur envoyer des wagons ou des bateaux ; elle consiste aussi à recevoir d'eux. Nous ne sommes pas solidaires de ceux dont nous ne recevons rien, ce qui veut dire que l'égalité doit être pensée comme une réciprocité, ce qui entraîne une autre manière d'envisager la solidarité et également l'équité. Chacun sera reconnu totalement pour ce qu'il est, sachant que chacun ne donne qu'en proportion de ce qu'il peut. Faute d'avoir

suffisamment précisé ces notions, on reste quand même dans une réflexion relativement courte.

3<sup>e</sup>- Il n'y a plus d'espace politique. Si l'égalité est simplement du droit plus de l'amitié, il n'y a plus besoin de politique. Il suffira au Prince, qu'il soit de chair ou entité juridique, de bien organiser. A ce sujet, il est tout de même révélateur que ce même article 390 du Compendium se réfère à un opuscule de Thomas d'Aquin *De Regno* (Du Règne).

Donc on voit bien quel est l'auteur du droit :

c'est le Prince juste. On ne peut quand même pas dire que c'est une pensée accordée à la réalité. Nous sommes en République ! Ce droit n'est pas tout à fait accordé à la réalité. Car, d'un côté, il y a un Prince juste qui organise (voir note 792) et une amitié qui déborde de bon cœur.

Mais où est l'activité politique ? C'est-à-dire une organisation rationnelle autant que faire se peut, avec la participation de tous. En démocratie, on essaie d'équilibrer les pouvoirs pour que chacun puisse trouver sa place dans les différents domaines de relations. Telle est là la finalité du politique – ce que le siècle des lumières n'avait peut-être pas suffisamment vu. Il y a l'individu comme tel mais aussi la personne.

Or, tant qu'on n'aura pas posé le social comme social, tant qu'on ne l'aura pas établi sur la réciprocité et sur l'importance de la fonction politique – dont vous savez bien que Pie XI disait qu'elle était l'expression suprême de la charité – nous ne pourrons pas parler d'égalité ; nous ne parlerons que d'abstractions.

**Sans l'égalité  
politique  
l'égalité devient  
impossible.**

Je conclus. Il me semble que cette dignité dont a beaucoup parlé l'Église du Concile, «**égal en droit**», appelle maintenant un travail sur l'égalité dans des expressions concrètes.

Très concrètement, comment peut-on passer de l'individu à la personne ?

Comment peut-on favoriser des rapports d'équité entre les pays ?

Comment peut-on, chacun pour sa part, peser sur les décisions qui nous concernent ?

Ce sont des questions graves qui touchent l'établissement de l'égalité. Et, par conséquent, il me semble que ce qu'il faut reconnaître en conclusion, c'est que l'enjeu profond touche l'égalité politique sans laquelle il n'y aura pas d'égalité.

**Albert Rouet**

## **L'avenir de la terre ne tombera pas du ciel.\***

« L'Église, qui s'est beaucoup investie pour la défense de la dignité de toute personne, se trouve devant un autre défi : celui de l'égalité, sans laquelle la dignité demeure un droit formel ».

Cette petite phrase est à l'origine de la réflexion d'Albert Rouet que nous proposons dans ce numéro de *Développement et civilisations*. Elle est extraite de la préface que l'archevêque de Poitiers a donnée au livre de notre ami Pierre Vilain, « **L'avenir de la terre ne tombera pas du ciel** ».

Cet ouvrage est, d'abord, un **cri d'indignation**. Comment se taire quand trop de chrétiens oublient la terre qui leur a été confiée. Et qu'ils demeurent inertes aux jours où, partout, l'argent tout-puissant impose sa loi d'airain à toutes et à tous.

Cet ouvrage est aussi un **effort de réflexion**. S'indigner, en effet, ne suffit pas. Pour changer les choses, il convient, simultanément, de comprendre comment et pourquoi on en est arrivé là. Pourquoi le divorce est, désormais, radical entre le projet fraternel du Créateur et le credo libéral, sans foi ni loi, contemporain.

Cet ouvrage est enfin et surtout, **porteur d'espérance**. Signe de la confiance en Dieu pour les croyants et, pour toutes et tous, signe de confiance et de l'homme. Oui, l'espérance peut avoir le dernier mot !

\* Ouvrage disponible à **Développement et Civilisations - Lefret-Irfed**, 49 rue de la Glacière, 75013 Paris, France (joindre un chèque de 18 € à l'ordre de DCLI, ainsi que vos nom et adresse précis) ou chez votre libraire habituel.

*Développement et civilisations*, publication éditée par l'association Développement et Civilisations - Lebrete-Irfed  
49, rue de la Glacière – 75013 PARIS – 33(0)1.47.07.10.07 – [contact@lebrete-irfed.org](mailto:contact@lebrete-irfed.org)

*Développement et civilisations* est le nouveau titre de *Foi et développement* publié, depuis 1972, par le Centre Lebrete devenu Développement et Civilisations - Lebrete-Irfed. Il reprend le titre de la publication éditée par l'Irfed de 1960 à 1973 *Développement et civilisations*.

**L'association** Développement et Civilisations - Lebrete-Irfed est animée par un réseau d'acteurs de développement solidaire. Avec eux, elle conduit un travail de recherche et de formation. Son budget est assuré par des cotisations, dons, subventions et prestations de service. **Bureau de l'association** : Yves Berthelot (président) – Jean-François Giovannini (vice-président) – Boutros Labaki (vp. Moyen Orient et Monde arabe) – Rethinam Mathias (vp. Asie) – Jorge Balbis (vp. Amérique latine) – Yves Glorieux (trésorier-administrateur) – Isabelle Duquesne (directrice).

**Publication** - directeur : Yves Berthelot, directeur de la rédaction : Richard Werly. Conseil de rédaction : Yves Berthelot, Vincent Berthet, Karine Besses, Pierre-Henri Chalvidan, Roland Colin, Jovite de Courlon, Bernadette Denys, Jacqueline Heinrich, Lucien Heitz, Darwis Khudori, Serge Lafitte, Gabriel Marc, Emile Poulat, Sergio Regazzoni, Christian Rudel, Pierre Vilain, Hassan Zaoual, - secrétariat : Sally Rousset. [publications@lebrete-irfed.org](mailto:publications@lebrete-irfed.org)

**La reproduction des textes publiés est autorisée à la seule condition que soit clairement indiquée la source, avec les coordonnées de Développement et civilisations. Un exemplaire du document reproduisant le texte doit être envoyé à l'adresse de la publication.**

**Abonnement annuel tous pays (10 n°/an) :** 38 € - 60 CHF - Le numéro : 4 € - 7 CHF - chèque en €, CHF ou US\$ à l'ordre de Lebrete-Irfed.

Virements bancaires : en France : LA POSTE FR10-2004-1010-1233-2971-2T03-350 (BIC : PSSTFRPPSCE)

ou en Suisse : RAIFFEISEN - Genève, N°IBAN CH41 8018 1000 0074 9583 6 CHF (SWIFT : RAIFCH22)

• ISSN 1951-0012 – Imprimerie ACCENT TONIC' – Paris – 01 43 73 86 55.